

En étant une activité de prestation de services, la sécurité privée s'inscrit dans une relation contractuelle. Le prestataire et le donneur d'ordre, public ou privé, s'engagent sur des droits et des obligations exécutés dans un environnement économique et juridique devant prendre en considération la spécificité de la protection des personnes et des biens.

Economiquement, il apparaît que la sécurité n'est pas exclusivement une activité régalienne placée en dehors du marché. Au contraire, elle est aussi une activité marchande dont la spère tend à s'étendre. Une prestation de sécurité privée doit alors trouver son juste prix.

Juridiquement, les prestations de sécurité privée sont soumises à des règles différentes selon le donneur d'ordre et la nature des prestations fournies. En outre, leur particularité implique de clarifier la nature des obligations souscrites et dont l'exécution dépend largement du recours à la sous-traitance. S'ajoutent à cela des répercussions sociales propres à un secteur d'activités très demandeur en main d'oeuvre.

Dans ce contexte, les enjeux contractuels de la sécurité privée sont nombreux. Ils ont trait tant à la conclusion de contrats publics et privés qu'à leur exécution. Tous les contrats sont-ils permis ? Où se situe l'équilibre économique ? Quels sont les particularismes du droit applicable ? Comment sont exécutées des prestations variées ? Quelle est la place du salarié dans cet environnement contractuel ?

Résultat d'une coopération étroite entre l'*Université Nice Sophia Antipolis* (Faculté de Droit et Science Politique - CERDACFF) et *Paris Descartes* (CEDAG), avec le soutien de l'*Alliance Nationale des activités privées de sécurité* et de l'*Association française de droit de la sécurité et de la défense*, ce Colloque pluridisciplinaire alliera la théorie et la pratique dans l'examen des contrats de prestations de sécurité, qu'ils relèvent du droit public ou du droit privé.

## Inscription obligatoire

Baya Dib Bourouis

Gestionnaire Licences pro, DU  
Service Formation Continue, Licences pro. DU, VAE/VAP

FACULTÉ DE DROIT  
10, Avenue Pierre Larousse — 92245 MALAKOFF  
Tel : +33 (0)176534462 / Fax : +33(0)176560529

baya.dib@parisdescartes.fr - [www.droit.parisdescartes.fr](http://www.droit.parisdescartes.fr)

à la Faculté de Droit de l'Université PARIS DESCARTES  
SALLE des ACTES (1<sup>er</sup> étage) — 10, Av. Pierre Larousse MALAKOFF

# Les ENJEUX CONTRACTUELS de la SÉCURITÉ PRIVÉE





**8h30 ACCUEIL des participants**

**9h00 OUVERTURE des travaux**

**Christophe Aubertin** - Maître de Conférences, Université Paris Descartes, Directeur de la Licence professionnelle 'sécurité des biens et des personnes', CEDAG

**Christian Vallar** - Professeur, Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique, Université Nice Sophia Antipolis, Directeur du CERDACFF

**Claude Tarlet** - Président de l'Alliance nationale des activités privées de sécurité

**9h30 INTRODUCTION**

**Alain Bauer** - Professeur de criminologie au CNAM, New York, Shanghai, Beijing, Président du CNAPS

## I — LA CONCLUSION DES MARCHÉS

*Présidence : Doyen Christian Vallar*

**10h30 LES OBJECTIFS DE LA PASSATION DES MARCHÉS**

- Les objectifs du recours à une entreprise prestataire : le juste prix dans les contrats de prestations de sécurité privée  
**Nicolas Le Saux** - Docteur en Droit, Chercheur associé au CERDACFF
- Les objectifs du recours à la sous-traitance : entre nécessité et dérives ?  
**Daniel Warfman** - Conseil en sécurité-sûreté, Société ID EUROPE

DÉBAT

**11h00 LES CONDITIONS DE LA PASSATION DES MARCHÉS**

- Les contrats de prestations de sécurité privée et le droit privé  
**Gautier Bourdeaux** - Maître de Conférences à l'Université Paris Descartes
- Les contrats de prestations de sécurité privée et le droit public  
**Justin Kissangoula** - Maître de Conférences à l'Université Paris Descartes
- Les contrats interdits : quelles limites à la délégation des pouvoirs de police ?  
**Christian Vallar** - Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique, Nice

DÉBAT

**12h30 BUFFET**

## II — L'EXÉCUTION DES MARCHÉS

*Présidence : Christophe Aubertin*

**13h30 LES EFFETS DES MARCHÉS A L'ÉGARD DES PARTIES ET DES TIERS**

- La responsabilité civile du prestataire de services de sécurité  
**Christophe Aubertin** - Maître de Conférences, Université Paris Descartes
- Les conséquences sociales des changements de prestataire  
**Tiziana Tuminelli** - Avocate au Barreau de Paris

DÉBAT

**14h30 TABLE-RONDE : LA LUTTE CONTRE LES PRATIQUES ILLICITES** (prêt illégal travail illégal, blanchiment, clauses contraires au code de déontologie)

- **Anne Quentier** - Avocate au Barreau de Paris
- **Cédric Paulin** - Directeur de Cabinet, CNAPS

DÉBAT

**16h00 RAPPORT DE SYNTHÈSE**

**Xavier Latour** - Professeur de droit public, CERDACFF, Secrétaire général de l'AFDSD

**16h30 CLÔTURE du Colloque**

## Direction scientifique

- **Christophe Aubertin** - Université Paris Descartes, CEDAG
- **Xavier Latour** - Université Nice Sophia Antipolis, CERDACFF
- **Christian Vallar** - Doyen, Université Nice Sophia Antipolis, CERDACFF